

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ABSyM se réjouit des mesures d'assouplissement concernant le nombre de places de stage.

Bruxelles, le 15 février 2018

L'ABSyM se dit satisfaite de l'Arrêté Royal de la Ministre De Block qui donne la possibilité aux maîtres de stage agréés de former plus de médecins spécialistes. Cette mesure d'assouplissement est une des solutions que l'ABSyM avait proposée pour absorber la double cohorte des médecins qui terminent leurs études en 2018. Les maîtres de stage doivent introduire leur demande avant le 30 avril.

L'assouplissement des modalités d'agrément pour les maîtres de stage est une solution partielle importante face à la pénurie de places de stages qui existe et qui est la conséquence de la double cohorte des médecins qui terminent leurs études en 2018 et qui commencent leur formation complémentaire. Par conséquent, il devient plus facile pour les maîtres de stage agréés d'augmenter leur capacité de places existantes. Jusqu'à ce jour, les maîtres de stage étaient agréés pour la formation d'un nombre maximum de candidats. Le nouvel AR ouvre la voie aux maîtres de stage pour former plus de candidats que prévus initialement. La Ministre De Block donne ainsi la possibilité d'offrir encore, dans les temps, un plus grand nombre de places de stage.

Les maîtres de stage qui souhaitent former plus de stagiaires, doivent envoyer leur demande par lettre recommandée avant le 30 avril à la Ministre. Il leur est demandé de motiver la manière dont ils peuvent continuer à garantir la qualité de leur formation en faisant référence, par exemple, à leur activité, et aux effectifs du service qui ont, le cas échéant, augmentés.

Dans le contexte de la double cohorte, l'ABSyM a toujours plaidé pour un assouplissement des mesures de reconnaissance pour les maîtres de stage. Il est important que ces jeunes médecins issus de la double cohorte puissent avoir la possibilité de continuer leur formation. L'ABSyM lance un appel à tous les maîtres de stage intéressés pour consentir à un effort supplémentaire et rapidement envoyer leur demande pour pouvoir former plus de stagiaires.

L'ABSyM déplore par contre que la Ministre n'ait pas libéré de budget supplémentaire pour le financement de ces places de stage supplémentaires.

Dr Marc Moens,
Président ABSyM